

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

## ET DE SION

### ORGANE DE PUBLICITE ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone No 46

#### ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	24.—	12.—	7.50
(env. 3 N° de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20

Cpte de Chèques postaux N° II c 84

#### ANNONCES:

	Canton Suisse Etranger		
La ligne ou son espace	0.25	0.30	0.35
Réclame	0.60	0.60	0.60

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

#### Offres et demandes d'emplois

**Chauffeur**  
sérieux cherche place dans maison privée ou commerce. Bonnes références à disposition. Offres au bureau des Annonces-Suisse S. A., Sion.

**Jeune fille**  
pour tout faire, sauf cuisine, cherchée dans famille habitant villa à Genève. Bon traitement. Offres avec photo à Case Rive 185, Genève.

**On demande Jeune fille**  
(volontaire) pour aider au ménage et un peu au café. M. CHALLET, Café du Simplon, Lausanne.

**On cherche**  
pour la saison d'été une cuisinière. Offres à l'Hôtel-Pension des Alpes, Vissoie, Anniviers.

**On demande pour Sion une personne sérieuse**  
et de confiance, pour faire la cuisine et pour la tenue d'un petit ménage sans enfant. Entrée tout de suite. S'adresser par écrit sous chiffres S. 245 Si, aux Annonces-Suisse S. A. Sion.

**On cherche**  
apprenti menuisier. S'adresser à Clément Defabiani, Sion.

**On cherche tout de suite cuisinière**  
expérimentée. S'adresser sous P. 1731 S. Publicitas, Sion.

**A louer**  
sur Lens; pour la saison d'été

**Joli chalet neuf**  
meublé, plusieurs chambres bien ensoleillées. Altitude 1200 m. Offres au bureau des Annonces-Suisse S. A., Sion, chiffres B. 476 S.

**A LOUER**  
APPARTEMENT au Grand-Pont de 4 chambres et cuisine, bûcher, cave, eau, gaz, et électricité. Offres sous chiffres A. 266 Si, aux Annonces-Suisse, S. A., Sion.

**A louer pour le 15 juin Appartement**  
ensoleillé de 4 chambres, confort moderne. Offres sous chiffres M. 9749 Si aux Annonces-Suisse S. A., Sion.

**A louer**  
appartement de 4 pièces, et dépendances. Eau, gaz, électricité. Même adresse jardin à louer.

**On demande à louer**  
bureau situé au rez-de-chaussée ou 1er étage d'un immeuble au centre de la ville. Offres au bureau des Annonces-Suisse S. A., Sion.

**Qui donnerait Pension**  
à un employé vivant au régime. Offres au bureau des Annonces-Suisse S. A., Sion.

**A remettre cause maladie Commerce de gager**  
belle situation. Prix très avantageux. Debeaumont, Carl-Vogt 47, GENEVE.

**SIERRE**  
**34ème Festival des Musiques du Valais Central**  
DIMANCHE 13 MAI 1928  
15 Sociétés 600 Musiciens  
Cantine et Tea Room soignés

**A vendre ou à louer**  
un pré-mayen, forêt et grange-écurie de 60,800 m2 environ sis aux Mayens de « Zabloz », sur Chalais, propriété provenant de Louis Zufferey.  
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à l'avocat JOSEPH ROSSIER, SION.

**Tir du Grütli**  
La Société de tir du Grütli fera son tir obligatoire les 17, 20; et 27 mai au STAND DE SION de 13 à 18 heures.  
Apporter livret de service et de tir.  
LE COMITÉ.

**Pianos**  
HARMONIUMS des premières marques. Vente, location, échange, accordage et réparations. GRAMOPHONES et DISQUES Thorens, His Master's Voice. MANDOLINES italiennes, importation directe. Tambours pour sociétés et écoles.  
H. HALLENBARTER, SION

**Etude A. LATHION**  
AVOCAT et NOTAIRE, SION  
transférée  
Immeuble Anzévi, (Grand-Hôtel)  
près Place du Midi

**ATTENTION!**  
Grand choix de machines à coudre de 1re marque pour famille, tailleuse, tailleur et cordonnier, etc., etc.  
Fourniture huile, fil, aiguille, pièce rechange pour tous systèmes. Atelier de réparation. Vente, échange de machine. Facilités de paiement.  
Pulvérisateur système Vermorel, Gobet et Troste. Soufreuses et soufflet de vigne, pièce rechange pour tous modèles de pulvérisateur. Prix spéciaux pour la revente.  
Se recommande: P. STALDER, FERS, Grand-Pont, SION  
Téléphone No 189.

**Produits Sébastian**  
SOUFROL INSECTICIDE combat efficacement le court-noué.  
CUPRO SULFUREUSE ARSENICALE. Un des plus anciens insecticides employés pour combattre les parasites de la vigne et des arbres fruitiers.  
CUPRO SULFUREUSE pour sulfatages normaux ou en combinaison avec d'autres insecticides. Très adhérente. Très efficace.  
Prix avantageux. — Nombreuses références à disposition  
S'adresser à Mme Franc ey, maison Vadi, avenue de la gare, ou aux dépositaires des principales communes viticoles.

**Bonne qualité et Prix avantageux**  
Voilà ce qu'on peut dire des Meubles de la  
**Fabrique J. Iten**  
Tél. 125 et 381 — SION — Tél. 125 et 381

**La Ménagère**  
économé et experte achète tou jours le café torréfié de la marque PELLISSIER & Cie, St-Maurice.

**A louer**  
un appartement de 4 chambres et cuisine; eau, lumière et gaz  
E. Wuthrich, sellier, Sion.

**Exposition**  
Il y aura à St-Léonard, du 13 au 27 mai, une exposition de travaux de broderies d'Anniviers, dirigée par Mlle Julie Mayor, maîtresse de travaux manuels.

**Occasion**  
à vendre 2 fourneaux en pierre olaire. S'adresser au bureau des Annonces-Suisse S. A., Sion.

**VENTE A TOUT PRIX**  
de 4 chars à pont, état de neuf charge de 6000 à 1800 kg.  
**à liquider**  
E. WUTHRICH-MATHIEU  
Sellier, SION  
encore quelques voitures neuves et d'occasion, à de bons prix. Toujours en magasin harnachements et colliers complets avec tous accessoires et articles de sellerie. Facilités de paiement. Escompte au comptant.

**Machines à écrire**  
PORTALBES NEUVES  
Remington Frs. 350.—  
Underwood » 450.—  
H. HALLENBARTER, SION.

**Engrais complet**  
Superphosphate  
Sels de potasse  
FOIN, PAILLE  
Vagons et détail  
GUSTAVE DUBUIS, SION  
Téléphone 140

**A VENDRE PIANO**  
électrique, occasion, à bas prix conviendrait pour Café-Restaurant.  
S'adresser chez REINHARDT Sports, Sion.

**Comptabilité**  
à fiches. Méthode moderne  
**Elite**  
Démonstration gratuite  
On se rend à domicile

Fiduciaire Romande  
Dupuis, Martigny  
Avenue Gare  
Tél. 136

**Pommes de terre**  
pour semences. En vente au  
MAGASIN  
ET. EXQUIS, SION

Bouilli, avec os le kg. 1,40  
Rôti, sans os, » 2,20  
Saucisses, saucissons 2,30  
Viande fumée, sans os 2,10  
Salamis » 3,30  
Viande déossée pr. charcuterie de particuliers » 1,60  
Expédition. Demi-port payé  
BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE  
Louve 7, Lausanne, H. Verrey

**CINÉMAS**

Lux	Capitole
<p><b>VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE</b> 11, 12 et 13 MAI 1928 à 20 h. 15 <b>DIMANCHE: Matinée à 14 h. 30</b></p> <p>UN GRAND GALA FRANÇAIS Un succès au Théâtre Un triomphe au Cinéma</p> <p><b>Le Chemineau</b> d'après l'œuvre célèbre de Jean Richepin de l'Académie Française Transposé à l'écran avec une pieuse fidélité, l'œuvre inoubliable du poète, toute parfumée de poésie prend une ampleur jamais atteinte au cinéma, une intensité d'émotion saine à laquelle on ne peut se soustraire. Adaptation musicale spéciale par <b>ORCHESTRE SONNAY</b> ATTENTION!!! PAS D'AUGMENTATION DU PRIX DES PLACES</p> <p>Prochainement: Un film qui a demandé plus d'un an d'effort ? ? ? En montagne avec l'Armée suisse Film tourné entièrement en Valais</p>	<p><b>VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE</b> 11, 12 et 13 MAI 1928 à 20 h. 15</p> <p>UN BEAU FILM FRANÇAIS</p> <p><b>„Croquette“</b></p> <p>Une belle et captivante histoire de Cirque</p> <p>Les principales scènes sont prises dans le grand cirque Raney, dont vous verrez sur l'écran le programme entier.</p> <p><b>PATHE-REVUE</b> Actualité mondiale</p> <p>Prix des places: Balcon 2.-; Réservé 1,50; Orchestre 1,10</p>

**Ristournes aux assurés**  
plus de 85 Millions de francs

Depuis sa fondation notre Société purement mutuelle a ristourné cette somme à ses assurés, produisant ainsi une diminution sensible du coût de leurs assurances

**Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, à Zurich**

Agence générale: Charles Daiber, Rue d'Or 2, Lausanne.  
Georges Brocard, agent général du Valais  
Martigny

**La bonne chaussure à bon marché**

Souliers de travail, bien ferrés, doubles semelles	40/47	16,80
Souliers militaires, peau cirée, sans couture, haute tige	40/47	19,80
Souliers militaires pour garçons, empeigne, bon ferrage	40/47	22,80
Souliers militaires, ordonnance, sans couture, bien ferrés	36/39	15,80
Bottines Derby Box pour dames, talon mi-haut	36/42	17,50
Bottines Derby Box pour dames, talon mi-haut	36/42	14,90
Bottines Derby Box noir, pr. messieurs, pour dimanche	40/47	16,50
Bottines pour fillettes et garçonnets, peau cirée	27/29	9,50
Bonne qualité, sans clous,	30/35	10,50

Expédition franco à partir de frs. 10.—  
Demandez notre catalogue illustré gratis  
Expédition de Chaussures J. KURTH, GENEVE.

Les traditions font la patrie...  
De père en fils, toujours fumons  
Ce qui nous rend l'âme ravie,  
Le « Bout du Tigre » fort et bon  
\* S. A. Emil Giger, Fabr. de Cig. Gontenschwil (Arg.)

**Foin-Paille Scories Thomas**  
offre la Fédération  
Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion: Téléphone 13.

**GRAND CHOIX DE COURONNES MORTUAIRES**  
perles et métal — Spécialités de couronnes en  
**FLEURS CELLULOÏD**  
imitation parfaite des fleurs naturelles garanties durables  
Dépôts de la Maison A. MURITH S. A.  
Oscar MARIETHOD, SION  
Pompes funèbres officielles de la Ville  
Pierre MOULINET, MARTIGNY

**OCCASION**  
A VENDRE  
1 Fiat 501, garanti frs. 3500.—  
1 camionnette Fiat 600.—  
1 Indian, side-car 450.—  
1 Terrot, bon état 700.—  
1 moto Cleveland 200.—  
GARAGE DU MIDI  
Tél. 79 SION Tél. 79

**Ménagères**  
N'êtes-vous pas convaincues maintenant qu'en accordant votre confiance aux magasins du  
**Service d'Escompte**  
vous obtenez, en espèces sonnantes, une valeur de Francs 10.—  
que vous pouvez déposer à la Caisse d'Epargne.

J'offre de la très belle  
**graisse de beaufondue**  
produit de ma boucherie, au prix de 1 fr. 20 le kg., aussi du bon bouilli de bœuf à 2,20 le kg. A. TISSOT, boucher, Nyon (Vaud).



## Autour d'un siège

L'observateur impartial qui suit les événements politiques est loin de s'embêter. Il prête l'oreille aux potins qui montent des coulisses et savoure le plaisir d'apprendre une quantité de choses qu'il ne supposait même pas, dans sa candeur naïve.

### La situation

Samedi, le Comité du centre qui comprend douze délégués, soit trois de chaque district tiendra une assemblée importante à Sion, puis lundi, jour d'ouverture du Grand Conseil aura lieu l'assemblée générale.

Deux candidats sont en présence: M. André Germanier, de Granges, présenté par Sierre et M. Cyrille Pitteloud, présenté par Hérens.

L'un et l'autre sont disposés à lutter jusqu'au bout. Le premier a derrière lui un grand district, mais le second fort de l'appui du centre, très populaire dans le Bas et soutenu dans le Haut, a toutes les chances de triompher.

Le candidat du centre ne sera vraisemblablement pas combattu par les autres régions du canton, car le parti conservateur n'a pas envie de donner aux libéraux le spectacle de ses luttes intestines. On se chamaille donc en famille pour savoir qui des deux candidats l'emportera, puis ce sera le calme.

### La candidature Germanier

La candidature Germanier fut lancée en premier lieu par un correspondant occasionnel. Les amis de l'intéressé ne croyaient pas à son succès et furent passablement surpris de considérer la tournure que prenaient les événements. On avait jeté un nom au petit bonheur et voici qu'il faisait doucement son chemin.

C'est alors que l'une ou l'autre personne de son entourage se mit à rêver: « Si j'avais su j'aurais posé, moi, ma candidature... » se dit-elle ennuyée.

Et voilà comment il se fait — par les jeux tout naturels de la jalousie — que M. Germanier n'est pas unanimement soutenu dans son district. D'aucuns s'appliquent même à susciter de nouvelles candidatures dans différents points du canton, mais c'est une autre histoire...

### La candidature Pitteloud

Après s'être assez défendu pour ne point revenir maintenant sur sa décision, M. Cyrille Pitteloud s'est laissé porter candidat et tout de suite, d'un bout à l'autre du Valais, il fut désigné comme l'homme de la situation. Sierre sera probablement seul à le combattre, encore qu'il ait passablement d'amis là-haut. Quant à Sion, s'il ne désigne pas de candidat, mais revendique le siège, c'est qu'il a son idée et nous pensons qu'il soutiendra M. Cyrille Pitteloud au moment opportun. Cette candidature devient d'ailleurs de jour en jour plus populaire et si quelques-uns la combattent en sous-main, d'autres la défendent avec une tenacité d'autant plus grande et plus sincère.

### Et M. Evéquoz?

Dans son dernier numéro, le « Nouvelliste » revient encore à la charge et fait appel à M. Evéquoz.

Nous ne comprenons plus. M. Evéquoz a répété plus de cent fois à tous ceux qui l'importunaient qu'il n'accepterait pas la charge qu'on lui propose et l'on continue de l'implorer quand même. Il doit vraiment bénir ses amis dont quelques-uns n'ignorent pas qu'il aurait tort peut-être d'affronter maintenant le suffrage populaire. N'est-il pas question de lui ménager plutôt une place au Conseil des Etats où M. le Conseiller d'Etat Lorétan lui céderait son siège?...

C'est du moins ce que l'on chuchote.

### En résumé

Grosse bataille en perspective entre Sierre qui ne veut pas démordre et le district d'Hérens qui ne recule pas. Les intrigues ont déjà commencé et nous sommes bien placés pour examiner les ficelles. Cependant, les chances des adversaires nous paraissent inégales. Entre M. Germanier qui, malgré son intelligence, n'a pas la routine du métier et M. le Conseiller national Pitteloud dont l'expérience des affaires politiques est reconnue partout, il y a une marge et nos pronostics vont au second qui jouit à l'heure actuelle d'une très grande popularité.

Quant aux radicaux, ils regardent avec un sourire amusé le beau spectacle qu'on leur offre et suivent en... connaisseurs le drame qu'ils se souviennent d'avoir joué eux-mêmes.

A. M.

## SUISSE

### LA QUESTION DES ZONES

Le président de la Cour permanente de justice internationale à La Haye a rendu une ordonnance fixant les délais pour la présentation des diverses pièces de procédure écrites en l'affaire des zones franches de Haute Savoie et du pays de Gex, dont la Cour a été saisie le 29 mars dernier à la suite de la ratification du compromis d'arbitrage franco-suisse signé le 3 octobre 1924. Les délais ont été fixés de manière à ce que l'affaire soit en état au début de la session ordinaire de la Cour qui s'ouvrira le 15 juin 1929.

### LES CAUSES DE LA MORT DU PARACHUTISTE BUSER

L'enquête ouverte sur les causes de la non fonctionnalité du parachute de Buser a établi, selon la « Nationalzeitung » que Buser qui repliait toujours avec beaucoup de soin son parachute, avait l'habitude d'attacher la corde avec un fil très fin. Habituellement, le

fil se rompait au premier coup, mais samedi, le parachute ne s'étant pas ouvert, on en déduit que le fil ne se cassa pas. On vit Buser essayer dans sa chute d'arracher le fil, mais ses efforts furent malheureusement vains.

### FETE FEDERALE DE CHANT

L'aménagement de la salle de concerts de Beaulieu marche grand train. La grande salle du Comptoir, allongée de 25 mètres, et augmentée d'une galerie contiendra 6000 places, toutes assises et en gradins, et un podium susceptible de recevoir 4000 chanteurs. Toutes les mesures sont prises pour assurer la solidité et le confort des installations ainsi que la rapidité des dégagements.

Les places pour tous les concerts et représentations du « Festival » sont en vente chez Fœtisch dès le 7 mai pour les souscripteurs à fonds perdus et au fonds de garantie dès le 14 mai pour les exécutants et dès le 21 mai pour le public.

Un prospectus donnant tous les renseignements sur la fête est remis gratuitement par la maison Fœtisch.

Comme toutes les installations de Beaulieu sont couvertes et fermées, les intempéries n'entrent pas en considération. (Comm.)

### PRES DE BALE UNE FABRIQUE BRULE

Peu avant midi, un incendie a éclaté dans la fabrique d'aluminium Groeningen, à Saint-Louis. La plus grande partie des bâtiments a été détruite. L'entreprise occupait environ 200 ouvriers.

Le feu a éclaté dans un local contenant du matériel facilement inflammable. Les pompiers ne disposant pas de moyens suffisants pour combattre l'incendie à 12 h. 30 les pompiers de Bâle furent alarmés. Grâce à leur intervention, vers 15 heures, le feu était maîtrisé. Les trois quarts des bâtiments sont détruits.

### L'ETRANGER A LA FOIRE SUISSE DE 1928

On nous écrit:

Le service étranger de la Foire a consigné l'arrivée d'environ 1500 visiteurs étrangers provenant de 30 pays divers, dont 17 Etats européens et 13 pays d'autres continents. C'est assez exactement l'effectif enregistré en 1927. Mais, ainsi qu'on en a fait l'expérience, la statistique du service étranger n'embrasse pas tous les étrangers qui visitent notre Foire. Nombre d'entre eux omettent, en général par ignorance, de demander aux Consuls de Suisse les cartes de légitimation que ceux-ci reçoivent de la Direction de la Foire à l'usage des acheteurs étrangers. Ils ne se présentent pas davantage au bureau du service étranger. Ce sont naturellement les deux pays voisins de Bâle qui fournissent les plus forts contingents de visiteurs étrangers. Tandis que l'année dernière, c'est la France qui venait en tête, l'Allemagne a repris cette année la première place qu'elle détenait traditionnellement. La statistique du service étranger indique 671 visiteurs allemands et 649 visiteurs français. Pour l'Allemagne, 221 acheteurs étaient domiciliés à plus de 50 km. de Bâle et 149 pour la France. L'Autriche occupe cette année le 3me rang avec un effectif double de celui de 1927. Puis viennent l'Angleterre, la Hollande, l'Italie, les Etats-Unis, la Yougoslavie et l'Argentine. L'Italie marche un recul sensible, heureusement compensé par l'avance prise par les Etats-Unis, l'Argentine, la Yougoslavie, la Suède et la Norvège.

Il importe de signaler que, de l'avis des exposants eux-mêmes, les visiteurs étrangers ont presque tous manifesté un réel intérêt commercial. On a pu constater que, dans nombre de cas, seules les questions de prix et de taxes douanières ont empêché la conclusion de ventes importantes. Les exposants ont d'ailleurs sérieusement travaillé pour l'exportation et ébauché de multiples nouvelles relations d'affaires. Les acheteurs pour l'exportation ont surtout demandé des spécialités électrotechniques et de l'horlogerie, ainsi que des textiles, des machines à travailler le bois, des machines textiles et des fournitures de bureau. Il y a eu des transactions intéressantes en machines textiles pour la France, l'Italie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Finlande; en machines à travailler le bois pour l'Allemagne, la France et la Hongrie; en machines de construction pour l'Alsace; en pompes à moteur pour l'Italie, la Hollande et l'Espagne. On a vendu des coffres-forts pour l'exportation en Allemagne et en Angleterre, des cabines téléphoniques destinées à la Tchécoslovaquie et des fournitures de bureau pour l'Amérique du Sud. Le représentant d'une maison d'importation en Mandchourie s'est intéressé aux montres. Ces quelques citations faites à titre d'exemples parlent clairement du rôle commercial de la Foire pour l'exportation suisse. Il faut attendre les réponses des exposants à l'enquête que la Direction de la Foire fera auprès d'eux pour connaître la somme des affaires d'exportation conclues à la dernière Foire comme pour en dresser le bilan commercial général.

### FESTIVAL DES MUSIQUES DU VALAIS CENTRAL A SIERRE

(Comm.) Sierre prépare une réception chaleureuse et enthousiaste aux musiciens de la Fédération des Musiques du Valais central qui s'y réuniront dimanche prochain 13 courant au nombre de 600 en 15 Sociétés pour leur 34me Festival dont l'organisation a été confiée à la Géronde, Harmonie municipale de Sierre, qui l'organisa pour la dernière fois en 1908.

Si le traditionnel soleil sierrois veut bien se montrer quelque peu clémente, il ne saurait en être autrement, le Festival s'annonce brillant et l'on compte sur une très nombreuse affluente de toutes les régions du district de Sierre et des districts environnants. La Géronde défilera à cette occasion pour la première fois dans le pimpant uniforme dont elle a fait l'acquisition.

## Canton du Valais

### SERVICE D'AUTOCARS POSTAUX EN ANNIVERSAIRES

Donnant suite aux démarches de la Société de Développement de Sierre, la direction générale des postes a bien voulu accorder une prolongation des services précités en ce sens qu'il y aura une course d'autocar postal Sierre-Ayer et retour à partir du 15 mai déjà, chaque jour et cela jusqu'au 15 octobre au lieu du 30 septembre comme auparavant. Départ de Sierre à 8 h. 10 et retour à 19 h. 27. Il a, en outre, été créé une troisième course, mais seulement entre Sierre et Vissoie et retour pour la période du 10 juillet au 20 août.

### UNE IMPORTANTE SEANCE AU SIMPLON

Le Conseil du 1er arrondissement des C. F. F. a décidé de siéger à Brigue dans la première quinzaine de juillet. A cette occasion, l'on visitera la station de bloc de la deuxième galerie du Simplon.

### NECROLOGIE

A Sierre, vient de mourir à l'âge de 69 ans M. Lucien Cellier, ancien directeur de la banque industrielle, co-directeur de la revue mensuelle « Education » paraissant à Paris et l'un des principaux organes du mouvement des éclairés.

### LE PROJET DE LOI SUR LES PROCEDURES SPECIALES

Comme le déclare un message au Grand Conseil, le Tribunal cantonal a fait connaître au Conseil d'Etat qu'il y aurait lieu de faire décider par le Grand Conseil que les dispositions du nouveau code de procédure civile sont applicables:

1) à tous les procès qui sont de la compétence du Tribunal du Contentieux de l'administration;

2) à tous les procès relatifs à des contestations civiles déferées par les lois fédérales à une instance cantonale unique.

L'administration de la justice faite depuis le 1er janvier 1921, conformément aux règles du nouveau Code de procédure civile, fait ressortir les avantages de cette procédure et démontre qu'il y aurait intérêt évident à la substituer aux articles 11 et suivants de la loi cantonale du 1er décembre 1877 sur l'organisation du Tribunal du Contentieux.

Déférant aux vœux du Tribunal cantonal, le Conseil d'Etat présente un projet de loi substituant la procédure nouvelle du C. P. C. aux procédures spéciales prévues dans la loi du Contentieux et dans diverses lois.

La procédure prévue dans ces lois spéciales étant réglées par une œuvre législative, l'abrogation de celles-ci ne peut être faite que dans la forme de la loi.

### EXAMENS D'APPRENTIS DE BANQUE ET DE COMMERCE

(Comm.) Les examens d'apprentis de banque et commerce auront lieu à Sion les 13 et 14 juin prochain.

Les formulaires d'inscription doivent être retournés à l'Office cantonal des apprentissages jusqu'au 20 mai au plus tard.

### EN L'HONNEUR DE SAVIESE

(Inf. part.) Il est question d'ouvrir à Genève, une exposition rétrospective des peintres suisses qui ont travaillé à Saviese depuis 1900. M. Fred Fay est nommé commissaire de cette exposition. Cette initiative fort intéressante est un hommage de plus rendu à l'une des plus belles régions du Valais.

## Gymnastique

### Fête Fédérale de Lucerne

Des 1089 sections d'Actifs que groupe la Société fédérale de Gymnastique, 848, soit le 78% ont annoncé leur participation à cette grande revue. A ce nombre, il y a lieu d'ajouter 15 sections de l'Etranger, ce qui porte le total des sections inscrites à 863, avec un effectif de 18,839 gymnastes. Ne sont pas compris dans ce chiffre les gyms hommes de sorte que le nombre des exécutants atteindra aisément les 20,000.

Le nombre des inscriptions dépasse de 140 celui des sections qui ont participé à la dernière fête fédérale. C'est dire que la manifestation en perspective s'annonce d'ores et déjà grandiose et imposante.

Le Valais y sera représenté par 9 sections dont 2 de la partie allemande du canton et 7 de la partie française, groupant 172 gymnastes.

### La Fête romande de lutte

Ce championnat, qui se déroulera dimanche prochain à Genève, réunira les meilleurs lutteurs de la Suisse romande. Il y aura aussi un lot de champions d'outre-Sarine, tels que les Wernli, Roth, etc., qui se disputeront les places d'honneur, avec le courageux et vaillant Courant, de Montreux.

L'Association des lutteurs valaisans y déléguera également ses meilleurs hommes. Ils seront au nombre de 13, dont une dizaine de Monthey qui se mettront sur les rangs pour le challenge inter-clubs mis en compétition à cette occasion.

Des Valaisans annoncés, citons les plus connus chez nous, les Moll et Juillard (Riddes), Cretton (Charrat), et Défago, Genoud et Siegenthaler (Monthey).

M. Graf (Sierre) fonctionnera comme membre du jury.

Souhaitons bonne chance à nos représentants.

## Pour faire éclore les talents

(Comm.) La troisième grande Fête du Rhône et le deuxième Congrès Rhodanien tiendront leurs assises à Avignon, du samedi 16 au dimanche 24 juin 1928. Le Comité des Fêtes de la ville d'Avignon, chargé de l'organisation de ces manifestations, a tenu à réaliser dans leur ensemble, tous les buts que poursuit, par sa devise généreuse, l'Union Générale des Rhodaniens (UGR).

C'est la raison pour laquelle il a organisé tout d'abord l'ensemble des concours et expositions rhodaniens de son programme.

- I. Concours d'apprentissage.
- II. Concours littéraire en langue française, en langue provençale, en langues rhodaniennes, les patois valaisans y compris. Ce concours comprend quatre divisions:
  - 1re Division. — En langue française, une poésie sous la forme d'un poème ne dépassant pas 100 vers.
  - 2me Division. — En langue française, en prose, sous forme de récit, nouvelle ne dépassant pas 300 lignes.
  - 3me Division. — En langue provençale, en patois valaisans ou en l'un des dialectes parlés dans les cités rhodaniennes, poésie ou poème à forme fixe, maximum 100 vers.
  - 4me Division. — En langue provençale, en patois valaisans ou en l'un des dialectes parlés rhodaniens, conte, nouvelle ou récit, maximum 300 lignes.
- III. Concours de composition musicale, comprenant trois divisions:
  - 1re Division. — Composition d'une pièce symphonique pour orchestre.
  - 2me Division. — Composition d'une pièce, suite ou ouverture de concert pour harmonie.
  - 3me Division. — Une mélodie pour piano et chant, avec liberté pour les concurrents soit de composer les paroles, soit de prendre un poème quelconque. Prix très intéressants.
- IV. Salon des artistes rhodaniens. — Chapelle du Lycée. Oeuvres de tous les artistes rhodaniens. A ce salon annuel sera attribué un grand prix et des diplômes.
- V. Exposition des produits rhodaniens. — Dans ces concours ne sont admis que les personnes nées ou habitant dans les Départements français ou Cantons suisses baignés par le Rhône.

Pour les conditions des concours, s'adresser au Comité permanent des Fêtes, à l'Hôtel de Ville, à Avignon.

Pour Monthey: M. Albert Cornut, avocat, Pour Martigny: M. H. Chappaz, avocat, Pour Sierre: M. Oscar de Chastonay, avocat, Pour Brigue: M. le préfet Amherd.

Ces Messieurs, dont l'un au moins, n'a jamais témoigné d'une bien grande sympathie à l'égard de l'écran, enverront leurs rapports à la commission cantonale qui seule a le droit d'interdire ou de permettre une œuvre. Mais quand on songe, que le contrôleur ne verra le film qu'à la première représentation, puis qu'il est souvent impossible au directeur de l'obtenir plus tôt, on se demande à quel moment une interdiction surviendra et quelle est en définitive l'utilité du contrôleur.

Quant à la commission cantonale, elle lit le scénario quelques jours avant la projection d'une bande, examine les photos, contrôle les affiches et « sans avoir vu le film » l'interdit ou l'accepte.

En outre, s'il faut en croire un exemple récent, deux membres de la commission en l'absence d'un troisième peuvent porter leur arrêt.

C'est ainsi qu'on vient d'interdire à Sion, puis dans le Valais tout entier, le « Fautou 47 » qui fut joué partout ailleurs en Suisse et cela simplement après lecture d'un scénario anodin par deux membres de la commission.

Comme il s'agit d'une production secondaire, nous ne regrettons rien, tout de même un pareil procédé nous paraît arbitraire.

Un scénario ne donne qu'une faible idée du film. Le commerçant qui le rédige le fait le plus alléchant du monde afin d'engager le directeur à projeter la bande. Il peut fort bien employer des termes qui ne soient pas en corrélation avec l'histoire, et les gens qui se basent sur cette réclame pour juger l'œuvre, commettent une grave erreur.

Nous avons été très étonné de constater la présence d'un prêtre au sein de la commission de censure. Il nous semble — et plusieurs personnes ont eu la même idée — qu'un ecclésiastique est mal placé pour juger un film. Il se trouvera toujours dans une situation extrêmement délicate, quelle que soit la décision qu'il prendra. Qu'un laïc tolère des scènes d'amour, des situations quelconques équivoques, personne n'y trouvera de mal, mais qu'un prêtre témoigne d'une même largeur d'esprit: tout le monde ouvrira des yeux ronds et c'est compréhensible.

Or, il est peu de films qui ne soient critiquables dans l'une ou l'autre de leurs données. « Ben-Hur » lui-même n'est pas à l'abri des réserves: souvenez-vous du passage où la courtisane séduit Juda? Un laïc laissera passer, mais un prêtre? On en arrivera alors à des tiraillements inévitables entre les membres de la commission ou sinon — à supposer que MM. de Chastonay et Volken, par respect pour leur collègue s'inclinent devant son opinion — on en arrivera à des tiraillements entre la commission, d'une part, les directeurs de cinémas, les journalistes et le public, d'autre part. Ce sera gai!

Sans compter les ennuis des directeurs avec leurs maisons attitrées.

C'est très joli d'interdire un film qui fut accepté par les autres cantons, encore faut-il pouvoir justifier cet arrêt. Et quand quelqu'un demandera comme pour les « Misérables » en quel honneur on met à l'index telle ou telle œuvre, que lui répondra-t-on? « Nous avons lu le scénario »?...

Interdire un film dans tout un canton, c'est causer un tort moral à la maison qui l'édite et ce n'est pas sur quelques vagues données ou sur la foi d'un contrôleur plus ou moins bienveillant qu'il faut partir en guerre.

Plus nous réfléchissons et plus le rôle de la commission de censure nous paraît impossible tel qu'on le comprend maintenant.

Il existe une censure fédérale. Sion n'a la primauté d'aucun film, par conséquent nous sommes à l'abri des œuvres pornographiques, immorales ou simplement osées.

Que la commission de censure surveille les affiches, les prospectus-réclame et qu'elle interdise aux enfants les spectacles qui pourraient les troubler, soit.

Mais, de grâce, ne jetons pas le ridicule sur le canton en interdisant dans ses villes des films qui passent sur les écrans de tous les cinémas.

reurs de billets dont chacun peut espérer un joli lot.

Quant à ceux qui ont omis de s'assurer des chances, qu'ils ne renoncent pas à venir dimanche soir à l'Hôtel de Ville. « Mieux vaut tard que jamais ». Dans la salle même, ils trouveront encore des billets, les derniers de la série. Qu'ils achètent au dernier moment des chances toutes fraîches, peut-être les meilleures.

Et puis, dans notre tombola, tous les numéros gagnent, beaucoup un objet en nature, tous la joie d'avoir contribué par leur générosité à soutenir une initiative éminemment chrétienne et sociale. Cordiale invitation à tous.

### C. A. S., GROUPE DE SION

(Comm.) Les membres du groupe sont convoqués en assemblée générale lundi prochain le 14 mai, à 20 h. 30 au local ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du protocole;
2. Rapports et comptes;
3. Renouveau du Comité;
4. Projet de révision des statuts de Monte-Rosa;
5. Divers.

## TOUCHE-A-TOUT

### LA COMMISSION DE CENSURE A L'ŒUVRE

La commission de censure des films cinématographiques est entrée en fonctions. Elle a fait appel, dans les différentes villes du Valais, à des contrôleurs qui doivent surveiller la production cinématographique de leur localité. Tous ne sont pas nommés, mais voici ceux d'entre eux qui ont accepté la tâche qui leur est dévolue:

Pour Monthey: M. Albert Cornut, avocat, Pour Martigny: M. H. Chappaz, avocat, Pour Sierre: M. Oscar de Chastonay, avocat, Pour Brigue: M. le préfet Amherd.

Ces Messieurs, dont l'un au moins, n'a jamais témoigné d'une bien grande sympathie à l'égard de l'écran, enverront leurs rapports à la commission cantonale qui seule a le droit d'interdire ou de permettre une œuvre. Mais quand on songe, que le contrôleur ne verra le film qu'à la première représentation, puis qu'il est souvent impossible au directeur de l'obtenir plus tôt, on se demande à quel moment une interdiction surviendra et quelle est en définitive l'utilité du contrôleur.

Quant à la commission cantonale, elle lit le scénario quelques jours avant la projection d'une bande, examine les photos, contrôle les affiches et « sans avoir vu le film » l'interdit ou l'accepte.

En outre, s'il faut en croire un exemple récent, deux membres de la commission en l'absence d'un troisième peuvent porter leur arrêt.

C'est ainsi qu'on vient d'interdire à Sion, puis dans le Valais tout entier, le « Fautou 47 » qui fut joué partout ailleurs en Suisse et cela simplement après lecture d'un scénario anodin par deux membres de la commission.

Comme il s'agit d'une production secondaire, nous ne regrettons rien, tout de même un pareil procédé nous paraît arbitraire.

Un scénario ne donne qu'une faible idée du film. Le commerçant qui le rédige le fait le plus alléchant du monde afin d'engager le directeur à projeter la bande. Il peut fort bien employer des termes qui ne soient pas en corrélation avec l'histoire, et les gens qui se basent sur cette réclame pour juger l'œuvre, commettent une grave erreur.

Nous avons été très étonné de constater la présence d'un prêtre au sein de la commission de censure. Il nous semble — et plusieurs personnes ont eu la même idée — qu'un ecclésiastique est mal placé pour juger un film. Il se trouvera toujours dans une situation extrêmement délicate, quelle que soit la décision qu'il prendra. Qu'un laïc tolère des scènes d'amour, des situations quelconques équivoques, personne n'y trouvera de mal, mais qu'un prêtre témoigne d'une même largeur d'esprit: tout le monde ouvrira des yeux ronds et c'est compréhensible.

Or, il est peu de films qui ne soient critiquables dans l'une ou l'autre de leurs données. « Ben-Hur » lui-même n'est pas à l'abri des réserves: souvenez-vous du passage où la courtisane séduit Juda? Un laïc laissera passer, mais un prêtre? On en arrivera alors à des tiraillements inévitables entre les membres de la commission ou sinon — à supposer que MM. de Chastonay et Volken, par respect pour leur collègue s'inclinent devant son opinion — on en arrivera à des tiraillements entre la commission, d'une part, les directeurs de cinémas, les journalistes et le public, d'autre part. Ce sera gai!

Sans compter les ennuis des directeurs avec leurs maisons attitrées.

C'est très joli d'interdire un film qui fut accepté par les autres cantons, encore faut-il pouvoir justifier cet arrêt. Et quand quelqu'un demandera comme pour les « Misérables » en quel honneur on met à l'index telle ou telle œuvre, que lui répondra-t-on? « Nous avons lu le scénario »?...

Interdire un film dans tout un canton, c'est causer un tort moral à la maison qui l'édite et ce n'est pas sur quelques vagues données ou sur la foi d'un contrôleur plus ou moins bienveillant qu'il faut partir en guerre.

Plus nous réfléchissons et plus le rôle de la commission de censure nous paraît impossible tel qu'on le comprend maintenant.

Il existe une censure fédérale. Sion n'a la primauté d'aucun film, par conséquent nous sommes à l'abri des œuvres pornographiques, immorales ou simplement osées.

Que la commission de censure surveille les affiches, les prospectus-réclame et qu'elle interdise aux enfants les spectacles qui pourraient les troubler, soit.

Mais, de grâce, ne jetons pas le ridicule sur le canton en interdisant dans ses villes des films qui passent sur les écrans de tous les cinémas.



Réponse à une lettre ouverte

A PROPOS DE L'INAUGURATION DU PARC DES SPORTS DU F. C. SION

Messieurs,

En libéral conscient de mon devoir, et sans souci du tollé général que je savais devoir soulever, je me suis permis une roide critique de la manifestation du 29 avril dernier.

Vous avez jugé bon de répondre dans la « Feuille d'Avis du Valais » et dans la « Patrie Valaisanne », à mon article du « Confédéré ». Je ne vous en fais aucun reproche; toutefois, plus logique que vous ne l'avez été, je répliquerai dans les seuls journaux qui ont publié votre lettre ouverte.

Meltons au point, en débutant, une « légèreté » erreur de votre part. Je répons, en effet aux « membres du Comité d'organisation, signataires de la lettre », et non au « Comité d'organisation » unanime, comme le semblait cependant appeler la manière indécise dont vous avez paraphé votre épître. Mais, n'insistons pas: je glisse là-dessus, tout en exprimant, au passage, aux hommes de poil qui ont refusé de signer votre prose, l'hommage de mon respect et mes chaleureux remerciements.

Je pourrais, Messieurs, ironiser à l'infini sur la solennelle farfange que vous m'avez adressée. J'ai le badinage plutôt facile, et j'ai, mais je ne retrouverai, j'en suis certain, ni matière, ni gens aussi désignés à pareille fantaisie. Quel n'eût pas été mon ravissement à disséquer par le menu les événements du dimanche d'avant, et à discerner chez eux, ici, le tact bien connu d'un tel, là, l'esprit d'économie de tel autre...

Mais, encore une fois, passons: car il m'importe avant tout d'être objectif.

Je m'attaque donc au vif de votre missive. Vous débutez en déclarant que votre lettre marquera le point final de votre correspondance, votre intention n'étant point d'engager une polémique. Je conviens que c'est très sensé, du moins si l'on envisage votre seul intérêt; je trouve votre attitude moins chevaleresque, pour ce qui me concerne. Vous ressemblez un peu à l'automobiliste qui, certain d'avoir écrabouillé un piéton, file sans demander son reste. Heureusement, toutefois que le numéro — les numéros, si vous voulez — m'est parfaitement connu!

Puis, vous vous dégonflez de l'indignation qui vous a presque empêché de respirer pendant une semaine, en vous écriant à la façon des prophètes de l'ancien testament: « Quand on en arrive à pouvoir critiquer d'une façon aussi cynique que vous le faites la manifestation religieuse du matin, on est porté malgré soi à se demander sincèrement s'il existe encore quelque chose de beau, de noble, de digne, quelque idéal à l'abri de toute critique ». Eh bien! si, Messieurs: il existe, à mon humble avis, quelque chose de plus beau, de plus noble, de plus digne, de plus idéal que ce baptême du fanion d'une société telle que la vôtre: ce quelque chose, c'est le respect des libres convictions de chacun. Et ma critique, si paradoxale que cela puisse paraître, n'a été qu'une juste et spontanée réaction contre la méconnaissance voulue, dont on a fait montre à l'endroit de ce principe sacré.

Je vous le dis en toute bonne foi, Messieurs: en m'asseyant à votre banquet, l'idée de m'en prendre à la cérémonie du matin n'avait pas effleuré mon esprit. Pourtant, cette idée, j'aurais pu la concevoir, puisque, voilà quelques semaines à peine, l'administrateur apostolique du Tessin, suivant en cela les instructions du Saint-Père, cut bien faire ce d'interdire aux sociétés politiques la bénédiction de leurs drapeaux. Et pourtant, la bénédiction de ces étendards s'avère indubitablement plus justifiée que celle des fanions de sociétés sportives, revêtues d'un caractère exclusivement profane.

Mais, par la suite, après avoir entendu M. le Président Walpen se réclamer dans son discours de tous les saints du Paradis et conclure en s'adressant aux convictions religieuses de tous les assistants, après avoir ouï la réplique des deux représentants vaudois, où sport et religion s'alliaient en un bizarre assemblage, après avoir, en guise de dessert, absorbé les incohérences de M. L., lequel s'embardit jusqu'à exprimer que « dans les luttes, le peuple valaisan et le peuple fribourgeois furent et seront toujours du même côté de la barricade », il se comprend fort bien que je me sois trouvé rassasié, et que j'aie pris, sur le champ, la décision de relever le caractère déplacé, dont se révélait empreinte la manifestation du F. C. Sion, dans son ensemble.

On m'accuse de sectarisme: avez-vous jamais réfléchi, Messieurs, à ce qu'est vraiment un sectaire? De l'avis de tout le monde, c'est beaucoup plus l'individu qui se pose en champion buté d'une idée, d'un dogme, en un mot d'une « affirmation » religieuse ou autre, que celui qui se borne à « s'élever » contre elle et, plus spécialement, contre ce qu'elle a l'outré dans ses manifestations. D'aucuns n'auront de cesse qu'une fois l'idée religieuse insinuée en tout et partout, au sein des banquets sportifs, comme ailleurs: Je m'oppose à pareille exagération. Où donc sont les sectaires?

Plus loin, vous me faites un grief de m'en prendre à la générosité du F. C. Sion. A cet égard aussi, je déclare qu'il y a des limites qui ne doivent pas être franchies, tout en maintenant, avec regret, qu'elles l'ont cependant été sérieusement dans le cas donné. Certains personnages seraient peu fiers, si je leur demandais de publier le détail des comptes « recettes » et « dépenses » de la journée, ainsi que le bilan général actuel de la société!

Dans l'avant-dernier paragraphe de votre lettre, vous m'accusez de me moquer des magistrats conviés à votre fête. C'est faux: j'ai pris à partie un seul magistrat, vous savez tous lequel. J'ai agi de la sorte, non parce que j'éprouve pour le dit magistrat une sympathie plutôt modérée, mais bien parce qu'il l'a mérité en l'espèce. Et s'il s'avise de récidiver, je récidiverai aussi!

Autre point délicat: mes critiques à l'adresse de M. W. vous fournissent prétexte pour affirmer l'indépendance politique absolue du F. C. Sion. C'est une déclaration que j'enregistre avec une indicible satisfaction. Mais vous avouerez pourtant que l'atmosphère du banquet de dimanche soir était plutôt celle d'une soirée-choucroute du parti conservateur.

Mais quittons ce terrain brûlant...

Vous terminez en me renvoyant, dans l'idée de me confondre, aux déclarations de MM. Ch. et M. publiées par vos soins, à la suite de votre lettre. C'est enfantin: il est de toute évidence qu'après vous avoir enseveli sous les fleurs, ces deux Messieurs ne pouvaient que vous confirmer leurs congratulations. Je fais toutefois bien volontiers amende honorable à ces Messieurs, en déclarant ajouter foi à leurs protestations de sincérité. Il est d'ailleurs plus que probable que je ne les aurais pas mis en cause, si j'avais su que M. M., à ce que l'on m'a rapporté depuis, était membre du Conseil de la paroisse catholique de Montreux... L'unité spirituelle, puisque le F. C. Fribourg se trouvait aussi là, le soir du banquet, devait donc être parfaite... Heureux hasard! Gageons toutefois que ces Messieurs du canton de Vaud n'ont guère souvent l'occasion de s'exprimer si dévotement au sein de leurs clubs respectifs, à Montreux et à Lausanne...

Toujours de belle humeur, je conclus en vous priant de bien vouloir vous faire mes interprètes auprès des membres de votre société. Dites-leur que mes sentiments à l'égard du F. C. Sion n'ont point changé, et que ce que l'on me reproche, je suis persuadé de l'avoir, au fond, accompli dans leur intérêt. Recommandez-leur d'avoir l'œil ouvert dans la vie; de s'attacher à discerner les valeurs des médiocrités, et le foot-ball pur des spéculations philosophiques et... autres. Puissiez-vous tous, à bref délai, ne plus confondre un fanion avec un gonfanon, ni les places qui reviennent à l'un et à l'autre.

C'est tout ce que je demande. Si pareille

clairvoyance avait régné au F. C. Sion, je n'aurais pas à déplorer au bas de votre lettre, deux signatures qui sont l'attestation vivante des influences sournoises contre lesquelles je me dresserai toujours, où qu'elles se manifestent.

Et dire que ces signatures ont été apposées le jour même où les portes du bureau de l'Hôpital étaient enfoncées par qui l'on sait! Phénomènes d'inconscience, summum de l'aberration!

Avec mes bonnes salutations. F. T.

Devant l'écran Au Cinéma Lux (Comm.) Cette semaine, « Le Chemineau » le beau drame du cœur et de la nature d'après l'œuvre célèbre de Jean Richepin, de l'Académie française. Ce film intensément humain, qui a été traité dans une note d'une ampleur magnifique, est riche en scène, d'une belle tenue artistique, en tableaux soulignant toutes les pensées de l'auteur. Après le théâtre, l'écran s'est emparé de cette immortelle épopée champêtre où apparaissent de magnifiques visions de la nature et de la vie campagnarde, mais si séduisante, si parfaite que l'âme du spectateur en est comblé de fraîcheur et remplie du désir de revoir ce soleil, cette verdure, ces champs de blé, le village tapis dans les arbres, tous ces sites adorablement pittoresques qu'ont foulés les pieds du Chemineau. Lui-même, c'est l'amour qui passe, amour sans lendemain, s'effaçant dans l'oubli de l'un des cœurs qui se sont rencontrés tandis que l'autre souffre et se consume dans une vaine attente.

Les interprètes du « Chemineau » ont su rendre avec une magnifique simplicité la pensée du poète. Ce grand film français sera présenté dès vendredi soir, à 20 h. 15 avec une partition musicale spéciale exécutée par le réputé Orchestre Sonny.

Chronique Vinicole.

LA LUTTE CONTRE LES VERS DE LA VIGNE

Le moment est venu de prendre des mesures pour la lutte contre les vers de la vigne, cochylis et eudémis. On peut déjà voir dans quelques vignes des papillons qui commencent à voler. C'est à prévoir que l'invasion des papillons sera plus grande qu'en 1927. La première condition d'efficacité de la lutte contre le ver de la vigne consiste dans l'observation ou vos papillons. Le contrôle en est très simple et peut être fait par chaque propriétaire sans grands frais et sans grande perte de temps. On suspend à un échelas, dans les vignes, à hauteur des jeunes grappes, des verres ou bœux d'environ 1 litre de contenu et remplis de vin piqué, fortement étendu d'eau et un peu sucré. Les papillons sont attirés par l'odeur de moût, que répand le liquide et sont pris très facilement. Les verres qu'on doit mettre en groupes d'au moins 5 pièces sont à contrôler chaque matin. Par le contrôle journalier des papillons pris on peut s'orienter sûrement sur l'intensité du vol, en déterminer le commencement et le maximum.

Le vol des papillons survient dans les diverses régions du vignoble valaisan, à des dates qui varient et avec des intensités différentes. Le mauvais temps retarde le vol, le beau temps l'avance. Des contrôles minutieux dans tous les grands parquets du vignoble sont absolument nécessaires. Ils doivent, dans chaque commune être exécutés par des personnes instruites sur la question. D'après l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er mai 1928, les inspecteurs du vignoble sont chargés conformément aux renseignements qui leur étaient donnés par la Station cantonale d'Entomologie appliquée à Châteauneuf, d'entente avec les autorités des communes, d'organiser la surveillance du vol des papillons de la vigne par la méthode des verres-pièges.

homme qu'il recommença, désespérément, ses recherches. Comme il approchait du lac minuscule, encaissé dans les saules retombants, il aperçut Annette, couchée au fond de l'esquif. Pâle et les yeux fermés elle ressemblait, dans sa robe blanche, à ces martyres des premiers siècles, dont on livrait le corps au fleuve rapace.

Oubliant toute réserve, Claude fut, d'un bond, près d'elle. Il saisit, entre les siennes, les petites mains fraîches et Annette se réveilla. Ses yeux refléchèrent le visage parché de Claude et la verdure humide qui s'arrondissait en berceau, au-dessus de leurs têtes. Claude se recula. Il conta l'inquiétude de sa tante: un peu de son anxiété demeurait encore au fond de ses prunelles. Annette la vit.

En rentrant à Maïtena, en s'excusant auprès de Mme de Lesparra, elle pensait seulement, uniquement, au nid d'eau et de feuillages, et à cette figure d'homme angossée dont son cœur, comme un miroir, gardait l'image.

Ce fut à cette époque que Mlle Pavie-Lussac reçut, un matin, une lettre de son père: « Je trouve que ta comédie a assez duré, écrivait-il sèchement. Tu dois être fixée maintenant sur tes sentiments et ceux du jeune homme. Tes amis commencent à s'inquiéter de ta longue absence: bientôt on parlera. Tu mères quittera Paris le 15 juillet pour Deauville. Comme tu dois avoir mille courses indispensables à faire avant l'automne à la mer, nous t'attendons au début du mois prochain ».

Annette lisait ces pages, étendue au bord de la pièce d'eau où canotaient ses élèves.

« Tu es certainement fixée sur tes sentiments et sur ceux du jeune homme ». Oui, Annette connaissait maintenant le secret de cette langue ardente qu'elle avait si souvent rêvé d'apprendre. Comme une aurore naît à travers un voile de brume, un pur amour s'était levé dans son être; peu à peu il avait chassé les nuées qui buvaient la clarté de cette âme de jeune fille. Aujourd'hui, ainsi que le soleil de midi triomphe, haut dans le ciel, il rayonnait dans le cœur d'Annette.

Chaque jour, Annette apportait à la messe matinale ce sentiment débordant qui s'épanouissait en elle; elle en confiait l'éclosion à Celui qui sait tout; elle disait, de sa façon naïve et charmante: « Seigneur que je connais depuis si peu de temps, vous qui protégez contre les frimas les faibles espoirs du printemps, regardez le merveilleux bourgeon que porte ma jeunesse. Evitez-lui, je vous en prie, les gelées tardives. Faites, mon Dieu qu'il devienne sous votre regard, une fleur lourde de sève et de parfums ».

Et maintenant elle allait partir; cet adieu, sans revoir, briserait sur sa tête sa promesse de fleur. Elle s'en irait, emportant son pauvre amour insoupçonné et sans savoir

Le meilleur moment des traitements est 6-8 jours après le plus grand vol des papillons. Les traitements intervenus avant cette date et notamment avec des poisons de contact (nicotine, pyréthre) sont certainement trop hâtifs et leur effet sera disproportionné avec la dépense.

Dans les régions où il est constaté un vol très intense, il est préférable de traiter deux fois contre la première génération. Le premier traitement sera fait 6-8 jours après le plus gros vol avec un poison d'estomac (arséniat de plomb) et le deuxième encore 8 jours plus tard, avec un poison de contact (nicotine, pyréthre) ou un poison d'estomac (arséniat).

Station d'Entomologie appliquée Châteauneuf.

ÉTRANGER

UNE TENTATIVE DU PRINCE CAROL

Le prince Carol de Roumanie a tenté lundi de partir d'Angleterre en avion pour rentrer dans son pays. Il en a été empêché par les autorités britanniques. Ce mouvement devait correspondre à une tentative du parti national paysan de s'emparer du pouvoir par la force. Cette tentative a également échoué.

Voici les faits. Un communiqué officiel paru à Londres dit:

« Le prince Carol de Roumanie qui, il y a neuf jours, s'était rendu en Angleterre pour y faire un séjour dans la propriété du Roumain Janescu, à Goldstone (Surrey) s'est rendu samedi à l'Imperial Airways pour y louer deux avions pour se rendre en Roumanie par la voie des airs. Il exprima le désir de partir dimanche matin de bonne heure.

Les autorités britanniques, n'ayant pas la certitude que le prince put être en possession des papiers nécessaires pour atterrir en Roumanie, ont décidé d'empêcher le départ des avions.

Carol doit quitter l'Angleterre

On annonce de source officielle britannique qu'à la suite d'une conférence qui a eu lieu lundi soir entre le ministre de l'intérieur et sir William Windham-Childs, chef de la police spéciale à Scotlandyard, il fut décidé de prier le prince Carol de quitter l'Angleterre. Un détective se rendit aussitôt à Goldstone, résidence où se trouve le prince en ce moment, pour l'informer de la décision des autorités britanniques.

En l'absence du prince, qui était au théâtre et dans l'impossibilité de le trouver à Londres, il fut décidé de remettre la démarche au 8 mai. L'inspecteur Haines est parti pour Goldstone afin de s'entretenir avec le prince Carol et l'informer du point de vue anglais.

On croit savoir que les autorités accorderont au prince le temps matériel nécessaire à ses préparatifs de départ.

UN ATTENTAT A BELGRADE

On mande de Prichtina aux journaux qu'un inconnu a tiré deux coups de revolver sur M. Gaphour, ancien député musulman, qui se trouvait dans un café. L'auteur de l'at-

tentat et plusieurs indigènes qui l'accompagnaient ont pris la fuite. La victime a succombé.

LA GUERRE EN CHINE

On mande de Changhaï: bien que la guerre n'ait pas été déclarée, l'état de guerre existe virtuellement entre les Japonais et les nationalistes chinois.

Suivant une dépêche officielle japonaise de Tsi-Nan-Fou, le général japonais a ordonné aux Sudistes de se retirer au-delà de la zone de sept milles de la ligne du chemin de fer de Tsi-Nan-Fou à Tsingtao. Les Chinois ayant refusé de faire droit à cette demande et ayant pris des mesures offensives, les Japonais se sont décidés à agir pour appuyer leurs demandes et ont publié une proclamation en chinois à cet effet.

A 8 heures, mardi matin, une patrouille du 13me régiment japonais était en reconnaissance dans la banlieue nord de Tsi-Nan-Fou, lorsque les Sudistes ouvrirent le feu. Un violent combat s'engagea. Un projectile japonais atteignit un dépôt de munitions qui fit explosion et communiqua le feu à quelques baraques chinoises, forçant les occupants à les abandonner. Aux dernières nouvelles, les Sudistes en nombre considérable se lançaient à l'attaque de la ligne de chemin de fer et la bataille faisait rage à 11 heures du matin.

Dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie témoignées à l'occasion de leur grand deuil, M. Ernest ROCH et famille, au Pont de la Morge, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin y ont pris part.

AVIS

Nous cherchons des APPRENTIES âgées de 16 à 22 ans. Les postulantes de nationalité suisse, possédant une bonne instruction et connaissant deux langues nationales sont invitées à adresser leurs offres par écrit et franco jusqu'au 16 courant, à l'office sous-signé, qui donnera tous les renseignements nécessaires. Les offres de service doivent contenir une courte biographie de la postulante et être accompagnées de certificats d'études d'un certificat de bonnes mœurs et de l'extrait de naissance ou de l'acte d'origine. Les postulantes doivent, en outre, se faire examiner à leurs frais par un médecin diplômé, qui leur sera désigné.

L'Office téléphonique de Sion: Pfenninger

DIMANCHE 13 MAI, A 14 HEURES tirage de la TOMBOLA

organisée par la Croix-d'Or dans la grande salle de gymnastique de l'Ecole des Filles

Messieurs les propriétaires de vignes, vignerons et arboriculteurs sont invités à assister à une démonstration de traitement à la POUDRE HORST, dans les vignes du Mont d'Or, au Pont de la Morge, le jeudi 10 mai 1928, dès 16 heures

La poudre cuprique HORST agit contre toutes les maladies qui, jusqu'ici, ont été traitées par le sulfate de cuivre.

nez-vous de notre rencontre à Bordeaux? — Oui, dit Claude.

Deux images se dressèrent devant ses yeux: une voyageuse à cheveux courts, fumant une cigarette dans le matin rose; une jeune fille agenouillée dans la petite église basque, et dont l'attitude était, à elle seule, une prière.

— Vous reviendrez? répéta Claude. Le ton émut Annette; elle sentit son cœur bruir en elle comme un insecte frêle. — Peut-être, promit-elle.

Après le dîner, Claude regagna lentement le pavillon. Le soir, d'un mauve léger, couleur de bruyères fanées, laissait tomber sur les choses un peu de poussière de jour. Claude s'assit sur les vieilles pierres, tièdes encore et toutes polies de soleil. Les chauves-souris commençaient leur triste vol palpitant, dans l'ombre opaque des arbres: les premières étoiles, faibles, mais déjà lumineuses, souriaient dans le ciel, comme une timide espérance.

Claude crut voir dans leur clarté douce, le regard de deux chers yeux bleus. Il se leva brusquement.

(à suivre)

CHANGEMENT A VUE

9 mai 1928

Table with 3 columns: Location, Demande, Offre. Rows include Paris, Berlin, Milan, Londres, New-York, Vienne, Bruxelles.

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis du Valais » No 11

MAÏTENÀ

par Annie de CREMAZE

Une anxiété, inconnue jusqu'alors, troubla l'âme du jeune homme.

— Avez-vous songé à l'étang, ma tante?

— Les enfants n'ont pas canoté aujourd'hui, mais veux-tu aller voir de ce côté?

Claude partit en courant: le chemin lui semblait interminable; et, pour mieux confirmer ses suppositions angossées, il vit, de très loin sur la berge, la tache claire que faisaient le chapeau et la petite cape d'Annette.

D'un bond il gagna l'embarcadere. « La Mouette » n'y était pas; Claude ne la voyait pas non plus posée sur le lac tranquille. S'était-elle accrochée aux roseaux ou aux plantes flottantes? Avait-elle chaviré, entraînant dans l'eau profonde son précieux fardeau?

Claude, le cœur battant, se mit à suivre les rives. Il criait à l'espèce le nom d'Annette, et le soir qui tombait lui renvoyait seul l'écho assourdi de sa voix.

Claude eut un instant d'accablement. Où pouvait-elle être cette Annette imprudente? Avait-elle dirigé sa barque et reposait-elle maintenant, les yeux clos, tout au fond de l'étang, sur un lit d'algues et de fonds aquatiques? Claude ne verrait-il plus jamais sa tante blonde et sa silhouette légère?

Cette pensée fut si désagréable au jeune



# Produits pour la vigne

SULFATE MOULU — BOUILLIE EN PAQUET OU AU DETAIL  
SOUFRE SUBLIME — SOUFRE VERDET — SOUFRE NICOTINE  
POUDRE CUPRIQUE — PYRETHRE — ARSENIATE — NICOTINE — RAPHIA — SOUDE ET CHAUX MOULUES.

Etienne EXQUIS, Sion

Le Journal et Feuille d'Avis du Valais est l'intermédiaire le plus pratique pour faire connaître un commerce, une industrie, une affaire quelconque

## Loterie

de l'Exposition Cantonale, Sierre  
(14 août au 23 septembre)

# Premier lot Frs. 10.000

Billets en vente dans tous les cafés et magasins

## Boucherie Roup

36 Rue de Carouge 36  
GENEVE

expédie par retour du courrier:  
BOUILLI, le kg. à frs. 1,80  
ROTI bœuf, le kg. à frs. 2,30  
Graisse de rognon le kg. fr. 1,50

L'Administration ne peut pas répondre aux demandes de renseignements qui ne sont pas accompagnées de fr. 0.30.

En vente à notre bureau:  
Les troubles révolutionnaires en Suisse

C'est toute l'histoire de l'agitation qui faillit compromettre le bonheur du pays, de 1916 à 1919, racontée par un témoin. Fr. 1,25

Beaucoup d'argent perdu journellement par les commerçants, agriculteurs, négociants qui ne veulent pas ou ne savent pas avoir recours aux annonces du

# „Journal et Feuille d'Avis du Valais et de Sion“

le meilleur, le plus important organe du Centre dans votre intérêt. Adressez-vous exclusivement aux

## ANNONCES-SUISSES S. A.

Téléphone No 224  
Devis et numéros specimens gratuits

SION

En face de la Grande-Fontaine  
Rabais importants par contrats de lignes

## CURIOSITÉS

### LES BELLES MANIÈRES

Peut-être parce qu'en France — ailleurs aussi, mon Dieu! car à ce point de vue nous n'étions pas au-dessous des autres peuples — la politesse a traversé, durant un certain nombre d'années, une rude crise, une réaction se dessine et bon nombre de gens qui font autorité en cet ordre de choses, s'efforcent de ressusciter les belles manières.

Il est certain que nous sommes infiniment loin des grâces du grand siècle, où le baise-main, la révérence ou tout simplement la courtoisie étaient de règle courante dans les relations de la vie. De nos jours, on n'est pas même toujours correct et il ne manque point de gens, dont l'éducation ne laissa rien à désirer cependant, dont les façons sont plus habituellement grossières que polies.

Ne nous plaignons donc pas de voir les tentatives faites pour remonter ce courant déplorable. La courtoisie fut trop longtemps une qualité essentiellement française pour que tous les amoureux de nos traditions ne se félicitent de sa résurrection. Et nous ne pourrions qu'applaudir si, à l'heure où justement les Allemands ont fondé une ligue pour supprimer le coup de chapeau et le remplacer par le salut militaire, nous rénovons le gracieux salut, si cordial ou respectueux qui fut de mise pendant des siècles dans toutes les catégories sociales de notre pays.

Il ne faudrait pas croire que la politesse fut l'apanage des peuples d'Occident. Même dans les nations où la civilisation ne saurait être comparée à la nôtre, même dans les âges reculés, cette charmante qualité est et fut en honneur.

Diverse dans ces manifestations, elle est curieuse à observer. Les formes du salut, par exemple, soit anciennes, soit actuelles, sont nombreuses et quelques-unes sont fort originales.

Voyons d'abord les musulmans. A quelque nation qu'ils appartiennent, leur salutation est la même; ils vous tutoient invariablement la main au cœur et au front sans enlever leur coiffure qu'ils ne quittent même pas dans la mosquée. Les Japonais, nous ne parlons pas, bien entendu, des Japonais modernisés qui copient si exactement nos mœurs et nos coutumes, se déchaussent également en entrant dans une maison et placent des sandales derrière la porte.

En Allemagne, comme d'ailleurs dans les pays espagnols, les préoccupations digestives ont leur place très large dans les débuts de conversation. On s'enquiert de l'état de votre estomac et de la façon dont s'est passé votre dernier repas. Les Hollandais font à peu de chose près les mêmes questions et on se quitte généralement en jetant ce conseil plein de sagesse: « Vivez bien! »

Il y a d'autres peuples qui disent à leurs amis de rencontre: « Dieu soit avec vous! » L'Anglais vous demande: « Comment faites-vous? » c'est l'analogie de notre « Comment allez-vous? » auquel nous répondons si habituellement: « Très bien!... » alors même que nous sommes malades.

Certains Orientaux baissent réciproquement le bas de leurs robes; en Ethiopie, on s'entoure la taille du pan de la robe de son interlocuteur, ce qui doit être bien pénible de la part des raseurs. Dans diverses régions de Perse, on retire une de ses sandales lors d'une rencontre amie. Les Polonais s'écrient

« Je tombe à vos pieds! » Quant aux Chinois, ils vous abordent en vous questionnant sur la santé de tous les membres de votre famille, sans en oublier aucun. Au préalable, ils se sont informés si vous avez bien mangé votre riz et se sont prosternés à vos genoux si vous êtes d'une condition supérieure à la leur.

Il est de ces façons et de ces formules qui semblent bizarres et cependant ce ne sont pas et de beaucoup les plus étranges. Passons aux pays de civilisation rudimentaire ou moins raffinée; vous trouverez des coutumes de politesse beaucoup moins banales encore.

Les nègres de la Côte d'Ivoire se serrent trois fois le doigt du milieu de la main droite; c'est presque notre poignée de mains et le « shake-hand » des Américains et des Anglais. Aux Philippines, les indigènes se frottent mutuellement le visage avec la main ou bien encore prennent la main de la personne rencontrée et se la posent sur le visage. A Taïti, deux amis se marquent leur satisfaction de se voir en se cognant le nez l'un contre l'autre; les Lapons font à peu près de même.

En Birmanie, on se met ventre à terre en prononçant ces deux syllabes dont la signification, évidemment cordiale, nous échappe: « Hib nib! » Aux îles Fidji, on se passe réciproquement deux plumes rouges sous le nez. En nouvelle Guinée, les habitants vous marquent leur respect et leur amitié en vous plaçant des feuilles sur la tête; en Hindoustan, on vous tire la barbe pour vous exprimer les mêmes sentiments.

A Hanille, les dames doivent caresser de la main droite leurs visiteurs, ce qui est évidemment une faveur agréable; les naturels des îles ou de la mer du Sud agitent les colliers de dents de requins qu'ils portent au cou et enfin dans un certain nombre de contrées d'Afrique occidentale — excusons-nous de ce détail savoureux — un hôte ne trouve pas de meilleur moyen d'honorer son visiteur que de lui confier sa femme ou sa fille pour la durée de son séjour.

Affaire de mode; quelque étrange que ce soit celle-ci elle est à peine plus bizarre que celle que nous allons citer en terminant cet article. Gortambert a raconté que Andréa de Bono, célèbre voyageur maltais, se trouva un jour en Afrique, devant un roi nègre qui vint au-devant de lui en marchant sur ses sujets prosternés et lui lança un crachat. On juge de l'effarement de l'explorateur. Mais l'interprète l'avertit en hâte qu'il sagissait d'un geste flatteur et qu'il convenait de rendre sans tarder la politesse. Ainsi fut fait. De Bono cracha au nez du roi, qui s'essuya avec une joie évidente et qui accorda ensuite au voyageur tout ce qu'il désirait.

Georges Rocher.

## ARBRE ET FRUIT

Un jeune amoureux fait au père de celle qu'il désire pour fiancée le récit de sa vie de ses antécédents et celle de ses parents. Puis il se permet cette demande: — Que pensez-vous de mon arbre généalogique?

L'arbre ne me paraît pas mauvais, mais c'est le fruit qui ne me satisfait pas!



## Chiffons et... Gourmandises



Voici mai, le joli mois de mai. Les nuits s'attédisent. Le grillon chante éperdument et les feuillages s'épaississent sur les arbres trop tôt défeuillés.

Voici mai. L'éphémère manteau de mi-saison ne sortira plus que par les soirées ou les moroses jours de pluie. La vague légère des tissus d'été déferle; les vitrines s'éclairent de jeunes coloris délicats autant que des pétales, fragiles comme de neiges fondantes: la mode d'une variété inouïe est plus séduisante que jamais.

Des reflets bleus, jaunes, mauves, rendent le blanc très facile à porter. Des pois, des guirlandes, des semis enrichissent les mousselines diaphanes d'imprévu ou de distinction. Les impressions en camaïeux, à petits dessins pressés donnent à distance l'illusion d'un ton uni très doux: toute une gamme de tons pastellisés et fanés d'une exquise finesse et triomphe de la saison.

La ligne se brise de plus en plus: draperies décoratives, entrecroisement de découpes, décolletés irréguliers, jupes prolongées sur un côté qui rompent la rondeur uniforme du bas, voilà certes, de quoi renouveler une silhouette et lui conférer cette note piquante ou savoureuse qui l'incruste dans le regard du passant.

Les raffinées chercheront avant tout l'harmonie: la forme de leur chapeau rappellera tel mouvement inédit du corsage, une garniture originale sera rapportée sur les différentes pièces de leur vesture, surtout qu'elles n'omettent point, dans cet ensemble le sac qui nous dispense de poches, ni l'ornementation de leur chaussure.

Et celles dont le budget est restreint, n'oublieront pas que le prix d'une robe ou l'élégance d'un assortiment ne leur confèrent point nécessairement la beauté. Un visage agréable, une taille élégante, le goût et l'ingéniosité suppléent généreusement aux déficiences de la bourse. Laquelle n'a point l'une ou l'autre de ces qualités?

Ayons surtout la sagesse d'être jolie, sans priver aucun des nôtres de ce qui peut assurer sa santé et ne gaspillons pas en colifichets éphémères l'avenir de ceux qui nous suivent.

Minutes, minutes qui passent, tôt vécues, tôt oubliées, visions délicates, fugitives impressions, puissiez-vous être toutes, comme l'éclatante floraison du printemps la promesse d'abondantes récoltes.

Froufrou.

## CONSEILS UTILES

### Les plaies des jambes

Ces temps-ci, plusieurs lecteurs nous ont écrit: « J'ai une plaie à la jambe, je souffre beaucoup, que faut-il faire? » Il n'est pas surprenant que la même question nous soit posée ainsi, car le nombre des malades atteints de cette atroce affection est considérable pour la raison bien simple que la moitié des gens souffrent de varices. Or, l'ulcère variqueux en est trop souvent la conséquence douloureuse autant que redoutable.

Nous conseillons tout d'abord de consulter le médecin sans tarder, si on ne l'a pas fait, car les risques de ce mal sont graves, sans parler des souffrances qu'il entraîne. Nous savons parfois, que les praticiens sont parfois peu enthousiastes de traiter une af-

fection qui compte parmi les plus rebelles. Depuis des maîtres comme Valpeau et Brocca, qui l'ont étudiée particulièrement, maints docteurs n'ont obtenu que des résultats peu nombreux. Aussi voit-on des malades traîner d'épouvantables jambes, ou recourir en désespoir de cause, à des drogues peu sérieuses, qui parfois aggravent le mal au lieu de l'atténuer.

Il faut cependant reconnaître qu'un grand progrès a été réalisé depuis une vingtaine d'années grâce à un traitement des plus simples dont nous avons suivi personnellement les expériences concluantes.

Des malades, même des vieillards, atteints d'ulcères variqueux très anciens ou de plaies fongueuses ou de brûlures étendues sur lesquels des médicaments variés avaient échoué ont été rapidement et définitivement guéris par le remède en question qui, chose intéressante à noter, n'exige pas le repos au lit, si dommageable aux travailleurs. Malheureusement, ce traitement n'est pas connu comme il mériterait de l'être, en dehors du milieu spécial qui s'intéresse à l'affection en question.

Aux lecteurs, qui nous ont consulté, nous dirons donc: « Si votre médecin vous abandonne, n'allez pas vous confier aux charlatans. Demandez, tout simplement, à votre pharmacien, de se procurer de l'onguent de Bourgogne — c'est le nom du médicament en question — et, chaque matin, après un bon lavage à l'eau savonneuse tiède, faites-en une application suivant les instructions jointes aux remèdes. Il n'y a pas de raison que vous n'obteniez pas les mêmes heureux résultats, dont nous avons constaté maints exemples.

En principe, dès la première application, le malade retrouve le sommeil et constate une diminution très sensible de la douleur, puis, peu à peu, des bourgeons charnus apparaissent et se relèvent les uns aux autres jusqu'à complète cicatrisation. La durée du traitement est, bien entendu, subordonnée à la gravité du mal, mais quand on souffre, on connaît la patience et l'essentiel est d'envisager la guérison.

G. Varin.

### Pour enlever les taches d'huile sur un parquet

Aussitôt qu'un accident a répandu de l'huile sur un parquet, on recouvre l'endroit taché d'une poudre absorbante: plâtre, amidon pulvérisé, blanc d'Espagne, farine. On en met une couche épaisse de trois ou quatre centimètres, qu'on enlève le lendemain et que l'on remplace par un absorbant différent de celui que l'on a déjà employé. On recommence cette opération chaque jour jusqu'à totale disparition de la tache.

### Contre les saignements de nez

Mettre dans la narine malade une pincée d'antipyrine ou un tampon d'ouate imbibé d'ouate oxygénée.

Le mari impatient: — Le souper n'est pas prêt? Je vais au restaurant.

— Veux-tu attendre cinq minutes? répond sa femme.

— Le souper sera prêt dans cinq minutes? — Non, mais je m'habille et nous allons ensemble au restaurant...

Le voleur m'a tout pris, la montre avec la chaîne, mes clés, tout! — Mais, je croyais que vous portiez toujours sur vous un revolver chargé? — Oui, mais heureusement, le bandit ne l'a pas trouvé!

## VARIÉTÉS

### UNE ÉTOILE NOUVELLE

(Traduit de l'allemand par Ursus).  
Autour d'un soleil immense, sept fois plus brillant que le nôtre, gravite une planète minuscule, avec ses mers, ses hautes montagnes, ses fleuves rapides, ses fières cités. Et dans chacune de ces cités se presse une foule innombrable, une légion d'être semblables à nous, mais plus forts, plus beaux, plus sages.

Sur leur front brille le reflet d'une intelligence divine. Dans leurs veines circule une vie intense et fiévreuse. Ils foulent superbement la terre qui les nourrit, dont est faite leur chair, qui reçoit leur cendre et porte leurs édifices.

Mais après bien des siècles révolus, après bien des années d'essor et d'éclat, un jour est venu, un jour marqué d'une pierre noire, où les nuages et les flots ont pris un aspect livide, où des bruits confus se sont exhalés du sous-sol. Les collines ont frémi sur leur base. La stupeur a frappé tous les êtres vivants. Et voici qu'un grondement profond s'élève des entrailles de l'abîme! Les piliers tressaillent, les murs se lézardent, les toits s'écroulent avec un bruit retentissant. On voit les cimes des monts recouvrir les vallées et la terre expirante engouffrer ses enfants...

Tout a péri: trésors de l'art et fleurs de la pensée. Une heure a suffi pour éteindre l'intelligence et la vie! Le cri de mort d'une race entière est monté vers le ciel.

Des fiers palais, il ne reste aucune trace, et la mémoire de leurs habitants a péri. Cependant, à travers l'espace, roule maintenant un globe enflammé, jetant des lueurs sinistres dans l'éternelle nuit. Et graduellement son éclat diminue, jusqu'à ce qu'il s'éteigne tout à fait et qu'il n'en reste plus qu'un fumeux brandon...

Deux ans plus tard, un astronome, du haut de son observatoire, au-dessus des toits endormis, fouille avec sa lunette le champ de l'horizon. Soudain, un éclair de joie illumine sa physionomie. Il tient longtemps son regard attaché sur un point mystérieux du ciel. Alors, tirant son calepin, il écrit joyeusement ce télégramme: « Découvert une nouvelle étoile de la constellation d'Andromède; éclat rougeâtre; septième grandeur ».

Reinhold Fuchs.

## Nous avons reçu...

### LA PATRIE SUISSE

C'est avec une quarantaine d'illustrations que nous arrive le numéro du 2 mai (938) de la « Patrie suisse ». Ce sont d'abord six portraits, ceux de deux disparus, le Dr Siebenmann, de Bâle, et le conseiller d'Etat Jos. Kuntschen, de Sion, puis ceux de Mme Stoss, cantatrice, de M. Edmond Gilliard, professeur et écrivain, par R. Auberjonois, de M. Conrad Beck, compositeur, de M. Mugnier, poète genevois.

L'actualité appelle les obsèques de M. Jos. Kuntschen, la réfection des façades de l'Hôtel de Ville de Lausanne. Des reproductions d'œuvres de Karin Lieven, de Charles Clos-Olssonner, les vitraux de René Martin, pour le temple de Belmont s. Lausanne, y font la part de l'art. De jolies vues de la Cathédrale de Lausanne et de Verbier sur Bagnes, les sports, la mode, la page humoristique d'Evert van Muyden, complètement cet intéressant numéro.

R. S.